

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE
DU PACIFIQUE**

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 2 mars 2009 **Numéro de l'avis :** 02/2009

Objet : **Exigences d'accostage et d'appareillage - Terminal de Squamish**

Secteur : Baie Howe, terminal de Squamish

Détails : Le présent avis remplace l'avis à la navigation 01/2007

Lignes directrices :

- (1) Pour le poste d'accostage n° 1, au moins 5 % du port en lourd des navires doit être réparti en parts égales entre deux remorqueurs, tout en tenant compte des propulseurs.
- (2) Pour le poste d'accostage n° 2, au moins 7,5 % du port en lourd des navires doit être réparti en parts égales entre deux remorqueurs, tout en tenant compte des propulseurs.
- (3) Le remorqueur Squamish Rogue ne pourra pas être pris en compte dans le partage des 7,5 % jusqu'à ce que sa puissance de traction ait été testée.

Il convient également de signaler que les entreprises faisant régulièrement escale ont discuté avec les pilotes et accepté des services de remorquage pour chacun de leurs navires.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Brian Young.

Kevin Obermeyer
Président-directeur général